



APLD Rebond :
Une reconduction pour une dernière période de 6 mois a été négociée en juin 2026.

Période d'application :
juillet-décembre 2026

Un avenant à l'accord initial a été accepté par deux Organisations Syndicales représentatives sur 3 (majorité).

Des questions ?
Contactez les membres de la commission CFTC :

Hakima TAHRI
BOUGUENFOUDA

Laurène LACOMBE

Frédéric ROUSSEL

Mail
cftc-expleo@gmail.com
Web
www.cftc-expleo.fr

Engage (intranet Expleo)
Engage

Application mobile
CFTC Expleo



Activité Partielle de Longue Durée - Rebond - Dernière reconduction

La CFTC a validé le dernier avenant

Reconduire l'APLD-R permet de rajouter une **protection sur l'emploi des salariés concernés** par cette baisse d'activité toujours présente. Cela nous permet de tenir encore 6 mois, période pendant laquelle des mesures d'aide au retour à l'emploi notamment la formation continueront d'être déployées.

Sur la formation, la **CFTC** demeure et restera vigilante quant à son déploiement. Après un démarrage un peu chaotique, le dispositif a atteint aujourd'hui un rythme plus acceptable mais reste encore à surveiller.

Enfin, la **CFTC** se veut **pragmatique** ! Toute aide permettant à l'entreprise d'avoir un coup de pouce pour se relancer, en particulier en période de crise, mérite d'être étudiée avec **sérieux et responsabilité**.

En l'espèce, ne pas adhérer à cette reconduction reviendrait à agir contre nos propres intérêts, contre la pérennité de nos emplois et donc contre les salariés.

Une souplesse sur les congés !

L'APLD-R est donc reconduite pour ce dernier semestre 2026 avec une petite évolution concernant l'imposition des congés. Les salariés placés en APLD devront simplement suivre la note des congés, comme tous les autres salariés.

Et après ?

Fin 2026, ce dispositif d'aide s'arrêtera donc et déjà certain(e)s s'interrogent sur ce qui pourrait se passer en 2027 ?!

Il est un peu tôt pour se positionner. Si des mesures complémentaires devaient être prises, la direction se décidera sûrement dès **octobre-novembre 2026** en fonction des perspectives pour 2027.

A ce moment là, la **CFTC** mesurera si la stratégie de nos dirigeants a eu des impacts positifs sur l'évolution de la situation économique d'Expleo. Nous pourrons alors envisager les **différents scénarios possibles**, lesquels devront être adaptés en fonction de la situation économique Française, Européenne et Mondiale.

Un dernier facteur, et non des moindres, sera aussi d'observer les intensions de notre actionnaire majoritaire **Ardian** concernant **la revente de tout ou partie du groupe Expleo**. En effet, il est acté qu'**Ardian** ne soit plus opposé à une revente de seulement certaines activités en France et/ou dans le Monde.

Aujourd'hui la direction générale du groupe Expleo affirme vouloir se recentrer sur ses **cœurs de métiers** (au travers des 2 GBU, Ingénierie et Tech & Digital). Nous verrons bien si notre actionnaire **Ardian** partage cette même vision...

A bientôt,
La section **CFTC** d'Expleo France



Retrouvez-nous sur Engage en cliquant ICI !